

Règlement de l'action "Pro Plan – Mailing – CASHBACK"

Généralités

1. Les présentes conditions sont d'application de l'action « **Pro Plan – Mailing - CASHBACK** » ("**Action**") de Nestlé Belgilux SA, dont le siège social est établi à 1070 Anderlecht, Rue de Birmingham 221, RPM Bruxelles - BE 0402.231.383 (ci-après "**Nestlé**"). Les conditions de l'action peuvent être obtenues auprès du service consommateurs de Nestlé Belgique et également être consultées sur www.nestlecashback.be/2026proplanstrava/PURINA-STRAVA-2026?language=FR ("**le Site de l'Action**").

2. La société Nestlé se réserve le droit de mettre un terme à l'Action ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux participants. Toute modification ou adaptation des conditions de l'Action et tout arrêt ou modification de l'Action seront communiqués par Nestlé sur le Site de l'action. Les conditions de l'Action ne seront jamais modifiées au détriment des participants pendant la durée de l'Action.

3. Nestlé se réserve le droit d'exclure de la participation les courriers qui lui sembleraient frauduleux ou illégitimes. De plus, Nestlé peut suspendre ou annuler une participation en cas de constatation d'un comportement suspect. Par 'comportement suspect' nous entendons (énumération non-limitative) : une tentative de détournement du présent règlement, une multiplication de comptes, un rythme de gains inhabituel, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant/profil enregistré, une tentative de forcer les serveurs, etc.

Participation

4. La participation à l'action est soumise à une obligation d'achat.

5. Les collaborateurs de Nestlé et les autres personnes directement impliquées dans l'organisation de l'Action ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent entrer en ligne de compte pour le cashback.

6. La participation est limitée à 1 fois par combinaison de nom, prénom, adresse mail numéro de compte bancaire valide. Aucune suite ne sera donnée aux participations tardives ou incomplètes ou illisibles.

7. Cette action se déroule uniquement sur le territoire belge et est ouvert à toute personne physique vivant en Belgique et disposant d'une résidence ou d'un domicile fixe où elle est inscrite comme résidente.

8. En participant à l'action, les Participants déclarent être d'accord avec l'application des conditions de l'action telles que décrites dans le présent document.

9. La participation à cette Action est réservée aux personnes majeures (18 ans ou plus).

Action

10. La Promo Cashback courra du 29/09/2026 (00:01) jusqu'au 31/10/2026 (23:59) inclus (ci-après dénommée « Période promotionnelle »). L'achat du produit Pro Plan doit être effectué durant cette Période promotionnelle. La demande de remboursement doit être soumise au plus tard le 31/10/2026 à 23 h 59. La participation n'est plus possible après le 31/10/2026, 23h59, ou lorsque le nombre maximum de participants est atteint.

11. Pour participer à cette promotion, les participants doivent tout d'abord ouvrir le mail et cliquer sur le lien pour ouvrir la page de remboursement. Une fois celui-ci terminé, ils doivent acheter l'un des produits suivants :

a) 1 sac de croquettes pour chat de 400 g au choix de la marque Pro Plan.

OU

b) 1 sac de croquettes pour chien de 700 g au choix de la marque Pro Plan.

OU

c) acheter 1 produit de leur choix parmi l'ensemble de la gamme de croquettes de Pro Plan Chien à partir de 3kg ou la gamme de croquettes pour chien de Pro Plan à partir de 3kg ou la gamme de croquettes pour chat de Pro Plan à partir de 1.5kg ou les multipacks de nourriture humide pour chat (10x75g, 10x85g, 12x85g ou 40x85g), à l'exception des compléments alimentaires Pro Plan (= Hydra Care et Forti Flora) ou des produits mentionnés aux points 11. a) et 11. b).

Ils doivent ensuite se rendre sur le Site de l'Action pour y saisir leurs coordonnées, telles que : prénom, nom, adresse mail, numéro de compte, et télécharger une photo de leur ticket de caisse afin d'enregistrer leur participation et leur demande de cashback.

12. La promotion est valable dans tous les points de vente participants, c'est à dire tous les magasins physiques en Belgique où sont vendus les produits mentionnés au point 11. Les achats en ligne ne sont pas concernés.

13. Les participants correctement inscrits, qui remplissent les conditions de la promotion et qui ont téléchargé une photo de leur ticket de caisse, recevront un remboursement du/de :

a) prix d'achat d'1 sac de croquettes pour chat de 400 g au choix de la marque Pro Plan (max. €8).

OU

b) prix d'achat d' 1 sac de croquettes pour chien de 700 g au choix de la marque Pro Plan (max. €10).

OU

c) de €10 du prix d'achat d' 1 produit ou plusieurs produits de leur choix parmi l'ensemble de la gamme de croquettes pour chien de Pro Plan à partir de 3kg ou la gamme de croquettes pour chat de Pro Plan à partir de 1.5kg ou les multipack de nourriture humide pour chat (10x75g, 10x85g, 12x85g ou 40x85g), à l'exception des compléments alimentaires Pro Plan (= Hydra Care et Forti Flora), ou des produits mentionnés aux points 11. a) et 11. b).

Au total un maximum de 1000 participants auront la possibilité de recevoir un remboursement à hauteur de maximum 10€. Si la limite des 1000 participants est atteinte avant la date du 31/10/2026, 23h59, l'action sera clôturée sans possibilité de participations supplémentaires.

14. Les participants recevront au plus tard le remboursement endéans les 20 jours après la réception des données complètes. Le remboursement de votre produit sera effectué par virement sur le compte bancaire valide Belge ou Luxembourgeois, que vous nous aurez transmis, par notre partenaire externe Hashting B.V.B.A.

15. Les prix ne pourront pas être échangés ni convertis en espèces ou en nature.

16. Pour tout ce qui n'est pas couvert par ces conditions, nous pouvons prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de la promotion. En cas de circonstances particulières, nous pouvons également, et si nécessaire, ajuster ces conditions. Notre responsabilité ne peut être engagée si la promotion doit être modifiée ou annulée en raison de circonstances spéciales. Nous ne sommes également pas responsables des dommages qui auraient été causés par notre faute, sauf en cas de non respect des engagements qui constituent l'une des principales obligations de la convention.

Protection de la vie privée

17. Les participants ont l'obligation de fournir des informations correctes, précises et complètes. Nestlé pourra demander aux Participants de fournir la preuve de leur identité, l'éventuel accord d'un tiers (par ex. parents) et une preuve valable d'inscription à l'adresse indiquée par leurs soins. Les Participants qui communiqueront des données incorrectes ne seront pas pris en compte pour l'attribution des prix.

18. Les données (personnelles) nécessaires pour la participation à cette Action seront traitées par Nestlé dans le respect de la déclaration de respect de la vie privée de Nestlé, telle qu'indiquée sur le www.nestle.be.

19. Les données personnelles fournies par le Participant à Nestlé dans le cadre de l'Action seront enregistrées dans un fichier de données qui sera traité conformément aux dispositions des lois en vigueur relatives à la protection de la vie privée et aux traitements de données à caractère personnel. Ce fichier ne sera utilisé par Nestlé que dans le cadre de la présente Action. Les participants auront le droit de consulter, corriger ou supprimer ces données. Le participant qui demandera la suppression de ses données pendant la durée de l'Action acceptera que sa participation soit automatiquement annulée dans la mesure où l'enregistrement dans la liste des Participants suppose impérativement une inscription. Le participant pourra s'il le souhaite recevoir des informations par e-mail sur les produits et/ou offres de Nestlé en cochant la case à cet effet sur le Site de l'Action.

Responsabilité

20. Nestlé et les sociétés qui y sont liées ne pourront pas être tenues responsables des dommages découlant de l'accès aux, de l'utilisation des et de la confiance aux informations reprises sur le Site de l'Action ou tout site s'y rapportant, à moins que ces dommages ne soient dus à une faute grave ou intentionnelle de Nestlé.

21. Nestlé ne pourra pas être tenue responsable, que ce soit au regard de la loi ou d'une convention, des éventuels dommages indirects de l'Action. Nestlé décline toute responsabilité en matière d'accidents, de retard de livraison, de dommages ou de frais supplémentaires de quelque nature que ce soit, découlant de l'Action, d'une promotion ou de l'octroi ou de la réception du prix. Nestlé ne pourra pas être tenue responsable des dommages découlant d'erreurs sur les documents imprimés. Les documents seront donc sous réserve de modifications et fautes de frappe et d'impression. Nestlé ne pourra pas davantage être tenue responsable d'un quelconque manquement technique et/ou retard dans la réception des envois.

Dispositions finales

22. Tous les droits de copyright et autres droits de propriété intellectuelle dans tout texte, illustration et autre document sur le Site de l'Action sont la propriété de Société des Produits Nestlé S.A. Rien du contenu de cette Action et/ou publication ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation explicite de Nestlé.

23. Le droit applicable à la présente promotion sera le droit belge. Les éventuels litiges découlant des conditions de l'Action ou de l'Action seront soumis au juge compétent à Bruxelles.

24. Pour tout complément d'information, une éventuelle réclamation concernant l'Action ou des questions sur le traitement des données personnelles, veuillez prendre contact avec le service consommateurs de Nestlé :

- par téléphone au : 02.529.54.54
- par courrier à : Rue de Birmingham 221, B – 1070, Bruxelles Belgique

- à l'aide du formulaire de contact sur le site internet :
<https://www.purina.be/fr/contactez-nous>

Le service consommateurs traitera directement vos questions et réclamations ou les transmettra, si nécessaire, au département Nestlé compétent. Selon la nature de votre question/plainte et la manière dont vous aurez pris contact avec le service consommateurs, une réponse vous sera donnée par téléphone ou par écrit (ou par e-mail). Vous recevrez une réaction au plus tard dans les 4 semaines.

Rédigé le 23/09/2026